



FRESNES SUR-ESCAUT

Publié le 02 mars 2023

Décision N° 17

Etude phytosanitaire pour le projet de réhabilitation et d'extension de l'ancienne gare des Houillères

Le Maire de Fresnes sur Escaut,

Vu l'article L2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 2020 portant sur la délégation générale au Maire pour la durée de son mandat et notamment l'article L2122-22-4° :

- Pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant la nécessité de réaliser une étude phytosanitaire dans le cadre des futurs travaux de réhabilitation et d'extension de l'ancienne gare des Houillères ;

Considérant l'offre de la société Environnement Services Technologies VALMI BATIMENT – 5 rue Marie CURIE – 59 910 BONDUES,

Décide :

Article 1 : Di signer l'étude phytosanitaire entre la commune de Fresnes sur Escaut et la société susmentionnée.

Article 2 : Le montant de la mission s'élève à 4 800,00 € HT soit 5 280,00 € TTC.

Article 3 : La dépense est prévue au budget.

Fait à Fresnes sur Escaut, le 17/02/2023,

Madame le Maire,
Valérie FORNIES



Hôtel de Ville

Place Paul Vaillant Couturier 59970 Fresnes-sur-Escaut

Tél : 03 27 28 51 51

mairie@fresnes-sur-escaut.fr

WWW.FRESNES-SUR-ESCAUT.FR

VU LE DGS